

Deduction de CP avec mes jour de repos

Par Bragada frederic, le 17/03/2018 à 11:34

Bonjour a tous

Je travail dans le domaine de la restauration jai un probleme a repetition avec mon employeur je travaille du mardi au samedi je suis donc de repos le dimanche et le lundi de temp en temp pour des evenement familiaux je prend le samedi de repos et du coup au lieu de me deduire 1 journeé de CP il men deduis 2 (samedi et dimanche) ou samedi lundi en pretexten que quand je prend un jour de congé avant ou apres mes jour de repos il en retire 2

esce normale ou esce juste une facon de deduire rapidement mes congé je lui est dejha demander a plusieur reprise le texte de loi stipulant cela mais il ne me la jamais fournis

merci de vos retour

Cordialement

Par P.M., le 17/03/2018 à 12:43

Bonjour,

Ce n'est vraisemblablement pas le samedi et le dimanche que vous déduit l'employeur mais le samedi et le lundi puisque le dimanche n'est pas un jour ouvrable et qu'en revanche le décompte des congés payés commence le premier jour ouvré que vous auriez dû travailler pour se terminer le dernier jour ouvrable (du lundi au samedi) avant la reprise lorsque les congés payés sont gérés en jours ouvrables par acquisition de 2,5 jours ouvrables par mois de travail ce qui multiplié par 12 mois fait 30 jours ouvrables soit 5 semaines de 6 jours...

Par Bragada frederic, le 17/03/2018 à 17:58

bonjour merci de votre retour je ne suis pas tres a jour sur les jour ouvrés et ouvrable j'acquiere 2.5 jour de CP par mois mais le lundi etant mon jour de congés normal je ne comprend pas quil me le deduise de mes CP je travaille habituellement du mardi au samedi en horraire dit de coupure

jai besoin de prendre un samedi pour un evenement familialle se qui me ferait samedi en CP et dimanche lundi etant mes jour de repos habituelle

du coup si je prend mon samedi esce normale quil me deduise 2 jour de CP ? cordialement

Par **P.M.**, le **17/03/2018** à **18:10**

Si vous acquérez 2,5 jours de congés payés par mois de travail c'est que, comme je vous l'ai indiqué, ils sont gérés en jours ouvrables...

Comme je vous l'ai précisé également, suivant la règle de décompte des jours fériés, il est normal que lorsque vous prenez un samedi, il vous soit décompté 2 jours conformément à la Jurisprudence de Cour de Cassation...

Par stellios, le 17/03/2018 à 19:48

bonjour,

si vous avez 30 jours de CP ce qui est le cas ici, le décompte de fait de la façon suivante :

Premier jour de congé : celui ou le salarié aurait du travailler dernier jour de congé : dernier jour ouvrable avant reprise.

Cordialement

Par **P.M.**, le **17/03/2018** à **20:52**

C'est ce qui est indiqué dans le message Posté le 17/03/2018 à 12:43 : [citation]le décompte des congés payés commence le premier jour ouvré que vous auriez dû travailler pour se terminer le dernier jour ouvrable (du lundi au samedi) avant la reprise[/citation]

Par janus2fr, le 18/03/2018 à 09:15

[citation]bonjour merci de votre retour je ne suis pas tres a jour sur les jour ouvrés et ouvrable j'acquiere 2.5 jour de CP par mois mais le lundi etant mon jour de congés normal je ne comprend pas quil me le deduise de mes CP je travaille habituellement du mardi au samedi en horraire dit de coupure

jai besoin de prendre un samedi pour un evenement familialle se qui me ferait samedi en CP et dimanche lundi etant mes jour de repos habituelle

du coup si je prend mon samedi esce normale quil me deduise 2 jour de CP ? cordialement[/citation]

Bonjour,

Oui, c'est tout à fait normal...

Pour les salariés qui, comme moi, travaillent du lundi au vendredi, lorsqu'ils prennent un vendredi en CP, on leur retire bien aussi 2 jours (vendredi et samedi) bien qu'ils ne travaillent pas le samedi.

C'est la règle du décompte en jours ouvrables qui vous a été expliquée précédemment.